

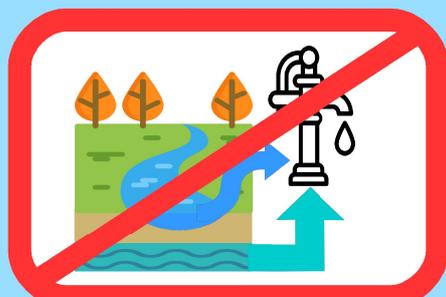
Mesures de restriction à respecter

Département du Rhône hors axe Saône

Usages d'agrément

Gestes
Éco-
citoyens

Niveau ALERTE



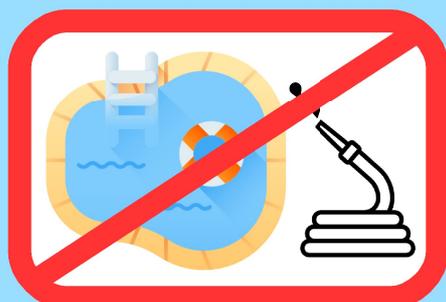
INTERDICTION des prélèvements dans les cours d'eau et nappes d'accompagnement (retrait ou obturation de tout dispositif)*



INTERDICTION d'arrosage des espaces verts public ou privés de 10h à 18h sauf pour le goutte-à-goutte en pleine terre ou le pied-à-pied en pleine terre*



INTERDICTION d'arrosage des espaces sportifs public ou privés, naturels ou artificiels de 10h à 18h*



INTERDICTION de remplir les piscines privées de plus de 1m³ sauf pour compléments et sauf pour les nouvelles constructions (chantier débuté avant l'alerte)



INTERDICTION de lavage des véhicules hors station professionnelle



INTERDICTION d'arrosage des potagers domestiques de 10h à 18h (rappel, usage non autorisé avec eau des cours d'eau et des puits dans les nappes d'accompagnement)



INTERDICTION de laver les voiries ou les voies privées sauf impératif sanitaire ou de sécurité des collectivités et entreprises



INTERDICTION de lavage des façades, toitures sauf exceptions*



INTERDICTION de fonctionnement des fontaines/brumisateurs à circuit ouvert sauf canicule niveau 3*

* Retrouvez le détail des mesures prises pour l'ensemble des usages sur le site internet des services de l'État dans le Rhône

Connaître mes restrictions
des usages de l'eau

Et découvrez le nouvel outil carte interactive à votre disposition



<https://www.rhone.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-developpement-durable-risques-naturels-et-technologiques/Eau/Secheresse>